

# Présentation : process d'indemnisation dans le cadre de la paternité

Garanties AON, prise en charge CPAM

Éléments nécessaires à retourner afin de bénéficier des indemnités journalières



- **Le Guide social unique 2023 AON**, accompagné de la fiche « *Fiche versement garantie parentalité AON* ». Les garanties et montants ne changent pas en 2024.
- **Le carnet de maternité de l'Assurance Maladie.**

## GARANTIES AON



### Montant de la prestation :

- indemnité forfaitaire journalière : 25€



### Au terme du congé maternité envoyer par mail les éléments :

- fiche de demande de versement de l'allocation forfaitaire
- extrait d'acte de naissance
- attestations : cabinet + avocat = cessation de travail
- attestation organismes de sécurité sociale d'adhésion
- RIB PRO

Mail :

[barreaudeparis@aon.fr](mailto:barreaudeparis@aon.fr)

28 jours répartis sur 6 mois,  
fractionnement possible en 4  
périodes.

## GARANTIES CPAM



Montant de la prestation :  
- indemnité journalière forfaitaire : 63,52€ max.

6 mois  
d'affiliation

Congé : demande dans  
les 6 mois suivants la  
naissance

Envoyer à votre CPAM l'imprimé correspondant à votre situation. Cet imprimé se trouve dans le carnet maternité (disponible sur votre espace AMELI)